



## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE**

### **- SEANCE DU 26 MAI 2011 -**

Etaient présents : M. BAUDRY, Mme BINET, M. BRUN, M. CEREP, Mme FROMENTIN, Mme GOMEZ-VIDAL, M. PERNOT, M. AMELOT, Mme CAMARADE, M. GILLE-BELOVA, M. LAURAND, Mme BOISSON-GABARRON, Mme CHOUKRI, M. SELVA, Mlle FOUSSETTE, M. LABESQUE, M. MARTY.

Etaient représentées : M. DI MEO, Mme GUILHAMON, Mme VIERA, M. PRUD'HOMME.

Le quorum étant atteint, M. BAUDRY ouvre la séance à 14 H 15 et aborde l'ordre du jour.

### **I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU C.S. DU 28 AVRIL 2011**

M. BAUDRY demande le report au prochain CS

➡ ***L'adoption du Procès-verbal du Conseil Scientifique du 28 avril 2011 est reportée.***

### **II- MODALITES DE DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE L'ECOLE DOCTORALE**

M. BAUDRY dit qu'il s'agit de renouveler les membres du Conseil de l'Ecole Doctorale.

M. RAMBAUD précise que le Conseil de l'Ecole Doctorale pour notre établissement comprend 26 membres dont 12 enseignants chercheurs désignés, 1 BIATOS, 5 doctorants qui sont élus ainsi que 8 membres extérieurs. Le Conseil de l'Ecole Doctorale est habilité pour la durée d'un contrat quinquennal. Il s'agit de le renouveler pour la période 2011-2015.

M. BAUDRY précise que le CS du 16 juin prochain validera la liste des enseignants chercheurs représentant les équipes. Il rappelle que nous avons 15 équipes de recherche et qu'il n'y a que douze circonscriptions à pourvoir. Il propose que l'UMR IKER, l'antenne Bordelaise de l'UMR CLLE et l'EA Géoressources et environnement siègent sans voter.

Mme FROMENTIN considère que ce soit les directeurs d'équipes qui siègent au Conseil de l'Ecole Doctorale car il s'agit d'un endroit stratégique pour discuter et faire des choix.



M. BAUDRY précise que ce n'est pas obligatoirement le directeur qui siège, mais que c'est le cas en pratique.

Mme GOMEZ-VIDAL ajoute que c'est une question de commodité surtout pour la transmission de l'information.

M. RAMBAUD dit que le directeur de l'équipe de recherche est membre de droit du conseil de l'ED.

Mme BOISSON-GABARRON signale qu'il ne faut pas oublier le représentant des BIATOS. C'est en général un élu syndical membre du Conseil Scientifique choisi parmi plusieurs candidats suite à un vote à main levée.

M. RAMBAUD dit que cela peut se traduire de façon réglementaire par un arrêté rédigé ainsi : le Conseil Scientifique désigne parmi ses élus BIATOS le représentant de ce corps au sein du Conseil de l'Ecole Doctorale.

M. SELVA signale que tous les directeurs de laboratoire ne sont pas enseignants chercheurs.

M. RAMBAUD répond qu'il s'agit d'enseignant-chercheurs ou de chercheurs. Il ajoute qu'en ce qui concerne les doctorants, le texte mentionne qu'ils doivent représenter 20 % des membres du conseil. Il propose la rédaction d'un arrêté précisant que pour les élections au Conseil de l'Ecole Doctorale, une liste complète doit comporter les représentants de 4 disciplines différentes et une liste incomplète 2.

Mme BOISSON-GABARRON dit que cela sous-entend des rapports entre doctorants.

M. MARTY ajoute que 4 disciplines cela fait beaucoup, il suggère de se contenter de 2.

M. RAMBAUD répond que cela signifie qu'il n'y aura pas de différence entre listes complètes et incomplètes.

M. SELVA dit qu'il ne faut pas trop diminuer le nombre de disciplines représentées.

M. AMELOT demande si le panachage des disciplines est imposé par les textes.

M. RAMBAUD répond que oui.

Mme FROMENTIN demande si la notion de discipline recoupe celle des sections CNU.

M. AMELOT propose que sur des listes complètes il y ait les représentants de 3 disciplines.

Mme CAMARADE signale qu'inversement il y a des équipes de recherches transversales.

M. BAUDRY propose 3 disciplines différentes pour les listes complètes et 2 pour les listes incomplètes.

Mme CHOUKRI dit qu'il faut aller au-delà des notions de disciplines et d'UFR.



Mme GOMEZ-VIDAL demande comment sont choisis les représentants extérieurs.

M. RAMBAUD donne la liste des représentants extérieurs. Il dit que le CS pourrait déterminer des profils.

M. AMELOT dit que les personnalités extérieures pourraient être proposées après avis du CS et choisies dans des organismes comme CAP Sciences.

M. SELVA ajoute, ou la Délégation Régionale du CNRS.

M. RAMBAUD propose d'établir la liste des personnalités extérieures en fonction des profils suivant pour le CS du 16 juin prochain :

- 1 vice-président CS d'une autre université de Bordeaux.
- 1 représentant d'un institut localisé à Bordeaux comme Goethe ou Cervantès.
- 1 représentant du CNRS.
- 1 représentant de la Région Aquitaine.
- 1 représentant du CEMAGREF.
- 1 représentant de CAP Sciences.
- 1 représentant du journal Sud-Ouest
- 1 représentant de la Chambre de Commerce et d'industrie de la Gironde.

### **III- EXAMEN DES PROJETS DEPOSES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES BLANCS**

M. BAUDRY présente le projet de Mme MILAGROS-NAVARRO UMR 5607 Ausonius de rencontres franco-italiennes. Ce colloque a reçu un avis favorable de la Commission de la recherche mais pas à la hauteur du financement demandé. Elle a suggéré une demande de financement par la Région et a accordé 4 680 euros.

Mme CHOUKRI dit qu'il faut être vigilant par rapport à l'assiette des budgets présentés.

M. BAUDRY propose de passer au vote :

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	21

**➤ Le Conseil Scientifique approuve à l'unanimité le financement du projet de Madame MILAGROS NAVARRO « XVII<sup>ème</sup> Rencontres franco-italiennes d'épigraphie du monde romain » à hauteur de 4 680 euros.**

M. BAUDRY présente le projet de Mme Anne-Sophie SAYEUX de l'UMR ADES « Arts de rue ». La Commission de la recherche a regretté un manque de précisions concernant l'objet de la recherche de ce projet qu'elle considère par ailleurs comme tout à fait intéressant. La commission s'est aussi demandé si cette demande ne devrait pas plutôt être celle d'un soutien au montage de projets ANR. Elle propose que ce projet soit reformulé pour le CS du mois de juin.

Mme CHOUKRI demande si est un chercheur peut être porteur de projet.



M. AMELOT dit qu'il s'agit de construire une ANR élargie au niveau européen.

M. BAUDRY propose de passer au vote :

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	21

**➤ Le Conseil Scientifique reporte l'examen du projet de Madame Anne-Sophie SAYEUX « Arts de rue : des savoirs, des lieux et des corps outsider » au prochain CS.**

M. BAUDRY présente le projet de Mme Ghislaine FOURNES de l'EA AMERIBER : « Vérediction 2011-2012- Vérités, demi-vérités et contre-vérités ». La Commission de la recherche a proposé de participer financièrement à la journée d'études et au séminaire en 2011 et début 2012 à hauteur de 1 750 euros. La commission a suggéré qu'une nouvelle demande soit présentée ultérieurement pour le colloque qui aura lieu fin 2012 et les publications.

Mme BINET dit que pour les publications le porteur de projet pourra redemander ultérieurement.

Mme GOMEZ-VIDAL propose 1 700 euros pour la journée d'étude.

M. BAUDRY ajoute : et pour le séminaire. Il propose de passer au vote sur l'avis de la commission de la recherche :

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	21

**➤ Le Conseil Scientifique donne un avis favorable au projet Vérediction 2011-2012- Vérités, Demi-vérités et Contre-vérités ».**

M. BAUDRY présente le projet de Mme Sandrine LAVAUD de l'UMR AUSONIUS : « Les industries dans l'Europe médiévale et moderne ». La Commission de la recherche a trouvé qu'il s'agissait d'un projet mêlant le pédagogique et la recherche et a demandé pourquoi il était porté par Ausonius. Elle a souhaité qu'il soit représenté ultérieurement.

Mme FROMENTIN répond que la participation d'Ausonius consistait à prendre en charge les frais d'inscriptions des étudiants.

M. BAUDRY propose de déplacer la décision au mois prochain.

M. AMELOT ajoute que cela permettra d'avoir plus de détails sur le financement.

M. BAUDRY propose de passer au vote :

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	21



**➤ Le Conseil Scientifique reporte l'examen de la demande du projet « Les industries dans l'Europe médiévale et moderne ».**

M. BAUDRY présente le projet « Les acteurs de la valorisation des vignobles et des vins dits de qualité » d'Hélène VESLASCO de l'UMR ADES. Il dit que la Commission de la recherche demande que l'examen de ce projet soit reporté au mois de juin avec des compléments d'informations, notamment l'explicitation du budget, les 6 500 euros de missions et 5 000 euros de vacations étudiantes.

Mme BINET voudrait que le budget soit plus détaillé. Elle souhaite que la demande soit reportée.

M. PERNOT trouve que 5 000 euros de vacations étudiants pour faire un film est exagéré.

M. BAUDRY propose de passer au vote :

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	1
Contre :	0
Pour :	20

**➤ L'examen du projet « Les acteurs de la valorisation des vignobles et des vins dit de qualité » est reporté au prochain Conseil Scientifique.**

M. BAUDRY présente le projet de M. Jean-François BAILLON de CLIMAS : « Diasporas sud-asiatiques, mobilités et pratiques socio-spatiales ». Il s'agit d'organiser un colloque pour le 14 octobre 2011. La Commission de la recherche a proposée 1 940 euros si on enlève le financement de la revue DESI.

Mme GOMEZ-VIDAL demande pourquoi 1 940 euros.

M. BAUDRY propose de passer au vote :

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	21

**➤ Le Conseil Scientifique apporte une aide de 1 940 euros au projet « Diasporas Sud-asiatiques, mobilités et pratiques socio-spatiales ».**

M. BAUDRY présente le projet de Mme MARTINE JOB de l'EA TELEM : Publication de la traduction de l'ouvrage The Empire Writes Back. La commission de la recherche a émis un avis favorable.

Mme CHOUKRI demande quelles sont les normes et procédures que l'on applique suite à un refus précédent ?

M. BAUDRY répond que l'on réexamine le dossier. Il propose de passer au vote

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	21



**➤ Le Conseil Scientifique approuve la demande de financement du projet de traduction de l'ouvrage « The Empire Writes Back ».**

M. BAUDRY présente le projet de Mme Ana Maria BINET d'AMERIBER : « Vins et identités ». La commission de la recherche a émis un avis favorable.

Mme FROMENTIN dit que l'une des personnes impliquées dans le projet est Mme COTTART ingénieur d'études au CNRS.

M. BAUDRY propose de passer au vote :

Ne se prononce pas :	1
Abstention :	2
Contre :	0
Pour :	18

**➤ Le Conseil Scientifique approuve la demande de financement du projet « Vins et identités »**

#### **IV – MAISON DE LA RECHERCHE**

Le président BRUN dit que dans le cadre de l'Opération Campus le projet d'une Maison de la Recherche élargie verra le jour à l'horizon 2013-14. Ce projet phare de notre établissement donnera un coup d'accélérateur à notre recherche qui est bien notée. Il passe la parole à Mme CHIMITS.

Mme CHIMITS présente le projet dont l'objectif est d'accueillir dans de bonnes conditions la Direction de la Recherche, les équipes non hébergées, les doctorants et les post-docs. Elle se veut un lieu de rencontre où se dérouleront les soutenances de thèses, les séminaires et où s'adosseront les programmes de recherches. Cette réalisation marque l'intérêt des autorités pour des opérations plus rapides. Les détails du projet seront présentés au Ministère fin juin, le programmiste sera choisi fin juillet et la validation du programme aura lieu en octobre. Le bâtiment composé de l'ancienne Maison des Pays Ibériques d'une surface de 680 m<sup>2</sup> utile se verra adjoindre 300 m<sup>2</sup> pour un budget de 1 35 000 euros et une livraison courant 2013.

Le président BRUN remercie Mme CHIMITS. Il se félicite que ce projet prenne vie. Il demande s'il y a des remarques.

Mme GOMEZ-VIDAL dit que ce projet est une bonne initiative, mais regrette de ne pas y avoir été associée. Elle revendique une place particulière pour les Etudes Ibériques.

Le président BRUN répond qu'un groupe de travail a été mis en place dans le cadre du CS et que le but n'était pas d'écarter AMERIBER de l'opération. Il assure que l'affectation des locaux prendra en compte les besoins de chacun.

Mme GOMEZ-VIDAL s'insurge contre ce qu'elle qualifie d'égalitarisme vain qui conduit à une non préservation des acquis.

Le président BRUN répète que chaque équipe doit trouver sa place et de quoi développer ses travaux.



Mme CHOUKRI ajoute que l'information sur la constitution du groupe de travail de la Maison de la recherche avait été donnée au CS du 30 septembre 2010.

Mme GOMEZ-VIDAL demande si au moins on peut garantir l'existant plus une salle.

Le président BRUN répond qu'aujourd'hui on ne pas parler de répartition de surfaces. Il rappelle que le programmiste va rencontrer tous les directeurs d'équipes à partir de septembre et qu'il prendra connaissance des besoins. Il viendra ensuite devant le CS présenter ses conclusions.

Mme BOISSON-GABARRON demande qu'elles sont les équipes qui ne sont pas hébergées.

M. BAUDRY répond que ne seront pas hébergées IRAMAT, AUSONIUS, ADES, IKER, MICA et Géoressources mais qu'une équipe n'est pas hébergée, n'est pas pour autant interdite d'accès.

M. AMELOT précise que l'équipe EEE occupe une centaine de m2 au Bâtiment G.

Mme FROMENTIN demande qui prend en charge le projet de Maison des Sciences Archéologiques prévue pour 2015.

Mme CHIMITS répond que c'est un projet qui doit voir le jour dans le cadre du Plan Etat Région, mais qu'on n'a pas reçu le contrat finalisé dont il faudra clarifier l'aspect juridique. Elle ajoute que l'étude de programmation du dossier sera l'occasion d'avancer.

Mme CHOUKRI pose la question de l'intégration des PUB.

Mme CHIMITS répond que les PUB devront se regrouper et qu'on ne peut pas les loger à la Maison de la Recherche.

Mme GOMEZ-VIDAL pose le problème de la bibliothèque de la Maison de la Recherche.

M. BAUDRY dit que nous débattons actuellement des objectifs globaux.

Mme GOMEZ-VIDAL demande qui prendra la décision.

Le président BRUN répond que ce sera le CS qui est au cœur du projet. Il ajoute que le programmiste viendra devant le CS le 15 juillet pour donner l'état d'avancement du projet.

## **V - CHARTE DES THESES**

Le président BRUN dit que les nouvelles modifications de la Charte des Thèses doivent être avalisées par le CS avant leur approbation par le CA.

M. BEYLOT précise que cette version de la Charte est le résultat de la concertation avec les représentants des doctorants notamment sur l'article 3 relatif aux points ECTS. Ce dispositif déterminera un certain nombre d'activités reconnues au cours de l'élaboration de la thèse. Après la soutenance, il donnera lieu à un supplément au diplôme avec des crédits ECTS pour reconnaître ces activités. Ce système de valorisation ne sera pas coercitif et ne devra pas être vécu comme un obstacle à la soutenance.





Le président BRUN ajoute que l'attribution des points ECTS pose un problème. Soit la valorisation de la thèse prend la forme d'un supplément au diplôme sans points ECTS, soit il faudrait que le niveau D soit réorganisé.

Mme MALGOUYAT précise que seule la thèse permet d'acquérir ces points ECTS.

M. BEYLOT dit qu'il n'était pas au courant de cette impossibilité des points ECTS mais que pour lui l'essentiel est de donner un supplément au diplôme.

Mme GOMEZ-VIDAL dit qu'elle est réservée sur ce projet craignant des thèses à plusieurs vitesses car les cas des allocataires moniteur, des ATER à mi-temps et à temps complet, des doctorants qui travaillent dans le secondaire sont très différents. Elle propose que les séminaires de l'École Doctorale et les séminaires d'équipes donnent des points ECTS.

Le président BRUN répond qu'on ne peut pas obliger les doctorants à participer à des séminaires et qu'il faut mettre en place un supplément au diplôme. Il ajoute que le texte proposé par le CS sera transmis au conseil d'administration.

M. BEYLOT pense que si l'on ne peut pas rajouter des crédits en plus des 180 ECTS prévus, il faut s'en tenir à une notion de supplément au diplôme.

Mme MALGOUYAT dit que cela impliquera un fort suivi pédagogique.

M. SELVA dit que les activités de valorisation apparaissent dans le CV du docteur et qu'il n'est pas besoin d'alourdir la gestion du diplôme.

M. BEYLOT signale que ce supplément existe déjà pour la licence et le master.

Le président BRUN dit que le supplément au diplôme va jouer un rôle important pour les doctorants qui ne seront pas enseignants chercheurs. C'est une forme de reconnaissance par l'établissement de leur technicité.

M. AMELOT est persuadé que cela sera une incitation, pour les étudiants, à participer à la vie des équipes de recherche.

Mme MALGOUYAT ajoute que cela sera un avantage incontestable.

Mme CHOUKRI dit que cela responsabilisera les deux acteurs principaux du diplôme, le directeur de thèse et le doctorant.

M. BEYLOT lit l'article 5 à la demande de M. SELVA.

M. SELVA regrette le côté obligatoire du dispositif.

Le président BRUN dit que le doctorant a aussi des devoirs.

Mme CHOUKRI signale que tous les doctorants de Bordeaux 3 doivent présenter l'avancement de leurs travaux.

Mme FROMENTIN dit qu'elle est favorable au suivi des doctorants contractuels en raison de leur fort taux d'abandon.





M. RAMBAUD précise que des discussions avec les collègues de l'Ecole Doctorale ont montré que l'augmentation de la charge de travail liée à la mise en œuvre de ce projet conduirait à des difficultés pour le mettre en place.

Mme BOISSON-GABARRON remercie le Directeur Général des Services de mentionner cet alourdissement des tâches qui va retomber sur les collègues du service de la recherche.

M. PERNOT dit que le problème vient de certains directeurs de thèses qui ont des difficultés à encadrer leurs thésards.

M. AMELOT pense que chaque étudiant devrait bénéficier d'un comité de thèse.

M. PERNOT dit qu'il faut une évaluation des directeurs de thèses.

M. BAUDRY propose de voter les modifications de la Charte des thèses article par article :

➤ **Article 3 :**

Ne se prononce pas :	1
Abstention :	2
Contre :	0
Pour :	17

➤ **Le Conseil Scientifique approuve la modification de l'article 3 de la Charte des Thèses.**

➤ **Article 5 :**

Ne se prononce pas :	1
Abstention :	3
Contre :	0
Pour :	16

➤ **Le Conseil Scientifique approuve la modification de l'article 5 de la Charte des Thèses.**

➤ **Article 6 :**

Ne se prononce pas :	1
Abstention :	1
Contre :	0
Pour :	18

➤ **Le Conseil Scientifique approuve la modification de l'article 6 de la Charte des Thèses.**

➤ **Modifications globale de la Charte des Thèses :**

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	1
Contre :	2
Pour :	17

➤ **Le Conseil Scientifique approuve la modification de la Charte des Thèses.**



## **VI – CONVENTION AQUITAINE VALO**

M. BAUDRY dit que le Conseil Scientifique doit se prononcer sur cette convention votée au Conseil d'Administration du PRES afin qu'elle soit examinée par chaque établissement.

Mme BOISSON-GABARRON ajoute que la question fondamentale est l'utilité de cette convention pour Bordeaux 3 et le rôle du service de valorisation.

M. JOURDAN dit que nous ne sommes pas satisfaits de cette convention. Il précise que le président BRUN et lui-même l'ont adoptée pour quelle arrive devant le CA de Bordeaux 3. Il donne la liste des points qui posent problème :

- **Article 2** : « Aquitaine valo est le service de valorisation de l'université de Bordeaux » ce qui pose la question du rôle de la valorisation de chaque établissement.
- **Article 3** : les services des autres établissements sont soumis hiérarchiquement à Aquitaine valo.
- **Article 7** : mentionne le transfert unilatéral de personnel.
- **Article 9** : modalités financière avec bilan négatif de 638 000 euros.

Pour toutes ces raisons, il préconise un rejet de la convention par l'établissement.

Mme GOMEZ-VIDAL demande qui finance Aquitaine valo et pour quel type d'actions.

M. BAUDRY répond que Bordeaux 3 paye une cotisation de 20 000 euros.

Mme FROMENTIN se dit troublée. Elle signale que le CNRS dispose également d'une structure de valorisation qui fait donc double emploi.

Mme CHOUKRI demande d'où vient l'idée de cette convention et qu'elle est la position des autres universités.

Le président BRUN répond qu'il n'y a que Bordeaux 1, 2 et 3 qui sont signataires de l'ancienne convention et que par ailleurs les services d'aquitaine valo intéressent les universités dites scientifiques. Il propose de passer au vote :

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	0
Contre :	20
Pour :	0

**➔ Le Conseil Scientifique rejette à l'unanimité la convention Aquitaine Valo.**

## **VII - QUESTIONS DIVERSES**

M. BAUDRY porte à la connaissance du conseil que M. KHOURY étant malade certains de ses étudiants seront repris par d'autres professeurs d'arabe, et qu'il est actuellement en relation avec M. BOUSTANY qui lui a transmis son CV. M. BOUSTANY, professeur à l'INALCO qui nous a été recommandé par M. KHOURY, a proposé de nous venir en aide pour permettre à des étudiants de poursuivre et terminer leur travail de thèse. Il s'est adressé au Ministère pour connaître la réglementation permettant au Professeur



BOUSTANY d'être rattaché à notre école doctorale. Il signale également deux demandes de dérogations de contrats doctoraux.

M. AMELOT demande quels sont les éléments qui expliquent ces demandes de dérogations.

Mme GOMEZ-VIDAL dit que pour le doctorant d'Ameriber c'est une histoire d'agrégation.

M. LAURAND ajoute qu'il y a un étudiant de SPH qui a fait une demande.

M. SELVA dit que puisque le Conseil Scientifique a voté le droit de prolonger le contrat doctoral, il n'est pas nécessaire d'autoriser au cas par cas.

Mme CHOUKRI demande ce que deviendront les doctorants de Mme LEPRUN.

M. RAMBAUD répond que le directeur de l'équipe de recherche est impliqué

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17 H 15

Le Président,

Patrice BRUN